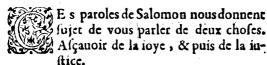


SEPTIEME

SERMON.

Proverb. XXI.

V. 16. C'est ivye au juste de faire ce qui est droit.



Nous auons en l'exhortation precedente traitté de la bonne ioye, qui d'vne part chasse les ioyes insolentes & profaues des mondains, & d'autre part adoucit les tristesses & chagtins charnels & terriens, & tempere leurs amertumes par la douceur que le fidele prend en s'adonnant à bonnes œuures, & s'employant auec alegresse au service de Dieu. Reste à vous parier de la iustice & droiture, & en quel sens les sideles sont appelés instes, combien qu'ils soyent pecheurs. Ce sera là lesujet de nostre exhortation, moyennant l'assistence de Dieu.

Ne seroit à propos de nous estendre au long sur les diuerses significations de ces mots de

Iuste & de Iustice. Souuent en l'Escriture ce mot de Iustice se prend pour bonté, clemence & debonnaireté. Comme au Pseaume 31. Deliure moy, ô Dieu, par ta Iustice. Et Pseaume 71. le raconteras tes sustices & tes deliurances. Et y a apparence que c'est en ce sens que S. Iean au premier chapitre de sa premiere Epistre, dit que Dieu est iuste pour nous pardonner nos pechés. Dont aussi en l'ancien Testament l'aumosne est appelee iustice, notamment au Pseaume 112. Il a ofpars, il a donné aux poures, sa instice demeure à perpetuité. Et S. Paul de mesme au 9. chap. de la 2. aux Corinth où il souhaite aux Corinthiens, qu'il augmente le reuenu de leur iustice, c'est à dire, que Dieu leur augmente le moyen de subuenir à l'affligé.

Quelque fois par le mot de Iuste est entendu telus auquel les pechés sont pardonnés, & qui est renuoyé absons au iugement de Dieu. C'est en ce sens que S. Paul Rom.5. dit que par l'obeissance d'un homme qui est Iesus Christ plusseurs sont renduciustes. Dont aussi au 4. chap.il met la iustice de l'homme en la remission des pechés.

Ce n'est pas en ce sens que le mot de Iuste est pris en ce passage. Mais par le mot de Iuste est entendu celui que communément nous appelons homme de bien, qui chemine droitement deuant Dieu, & en bonne conscience. C'est en ce sens qu'au 6. chap. de Genese il est dit que Noé estoit homme iuste & entier. Et au 1. chap. de S. Matthieu il est dit, que Ioseph ne voulut dissamer Marie sa fiancee, pource qu'il estoit iuste.

Communément par la iustice nous entendons

cons cette vertu par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient, s'abstenant de faire tort à personne, & faisant à autruy comme nous voudrions qu'on nous face. Cette iustice est disserente de la sobrieté, chasteté, vaillance & parience, & des autres vertus morales.

Mais quelquesois le mot de instice se prend en vne signification plus large, & comprend toutes les vertus: En ce seus craindre Dieu, lui rendre gloire & louange, estre loigneux à mediter sa parole, estre assiduel en prietes, estre veritable en paroles, sobre & chaste en sa conuersation, estre humble en prosperaté, patient en aduersité, sont œuures de instice: & celui qui s'adonne à ces choses, est appeié inste en l'Escriture Saincte.

Cette instice est souvent appelee droiture, & en ce passage Salomon dit que le iuste fait ce qui est droit. Et est cette droiture opposee aux voyes obliques & tortues des hommes peruers & hypocrites. Cette voye droite est tousiours la plus courte. Car tout ainsi que pour aller d'yne ville à l'autre, le chemin le plus droit est rousiours le plus court, ainsi en nos actions la bonne conscience & la fidelité en nostre conversation, & la verité en nos paroles, est le plus court chemin. Mais le menteur & l'homme frauduleux a mille destours, & se contresait en cent saçons.

Le fondement de cette iustice & droiture est la crainte de Dieu, lequel on se propose pour tesmoin & iuge de nos actions deuant lequel en vain nous tascherions de nous contresaire: car il nous cognoist mieux que nous ne nous cognois?

sons nous mesmes. Ses yeux clairvoyans percent le manteau plus espais de l'hypocrisse, & auons à lui rendre conte melmes d'vne parole biliuc.

La reigle de cette iustice est la parole de Dieu: Pourtant quand vn homme se trouuera en vn chemin fourchu, & que diverses considerations & conseils differens tiendront son esprit en suspens, le moyen de se resoudre & sortir de difficulté est de consulter la bouche du Seigneur, & suiure le conseil qu'il nous donne en sa parole, & n'appeler point en conseil l'auarice, ni l'amour de ce monde, ni nostre colere, ni la delicatesse de cette chair, ni la prudence humaine mal accordante auec le conseil de Dieu.

La fin que cette iustice se propose, c'est de sauuer son ame en glorifiant Dieu par œuure & par parole. Car c'est le conseil de l'Apostre en l'Epiftre 1. Corineh. 10. que mesme iusqu'aux moindres choses nous ayons pour but la gloire de Dieu, Quoy que vous faciez (dit-il) soit que vous mangiez, soit que vous benuiez, faites le tout à la gloire de Dieu.

Et le feuict de cette iustice sera le salut de l'ame: Car combien que par nos bonnes œuures nous ne pretendions pas meriter la vie eternelle, & ne les presentions pas à Dieu pour estre le prix d'vne si haute acquisition, si est-ce que c'est le chemin pour y paruenir : chaque œuure de iustice est comme vn pas pour nous acheminer au royaume des cieux.

Ceci aussi sera vn des fruicts de cette iustice, asçauoir la ioye & le repos d'esprit, comme dit

S.Paul

13

S. Paul Romains 14. Le Royaume des cieux n'est pas viande ni bruuage, mais infisce, paix et ioye par le S. Esprit. Où vous voyez que l'Apostre soint la iustice auec la ioye. Et Salomon en ce passage, C'est soye au inste de faire et qui est droit. Car la paix de conscience est vn contentement indicible. C'est chose douce que de ne voir rien en sa maison qui ne soit iustement acquis, & de viure en sorte que rien ne nous puisse estre iustement reproché: & presenter à Dieu nos prietes auec franchise & familiarité.

Auiendra voirement souventesois que ce chemin de droiture sera rude, & que Satan y met des espines & des pierres d'achoppement pour troubler l'hommo-qui chemine en bonne conscience. Mais si ce chemin est rude, c'est assez que ce chemin est droit, & que Dieu tient la main de ceux qui cheminent en droiture. S'ils bronchent quelque sois, Dieu les soustient & releue, comme il est dit au Pleaume 37. S'il tombe, il ne sera point debouté tout outre, car l'Eternel lui tient la main.

Mais de peur que quelcun, sous ombre que l'Escriture appelle iustes ceux qui craignent Dieu, & cheminent en bonne conscience, ne vienne à presumer de sa iustice, comme s'il estoit paruenu à la perfection, l'Escriture Saincte pre-uient cette pensee. Car Salomon, lequel en ce passage dit que c'est ioye au iuste de faire ce qui est droit, au 7.ch, de l'Ecclesiaste dit, Certainement il n'y a point d'homme iuste en la terre, & qui ne peche. Luy mesme au 8. chapitre du 1. liure des Rois dit, qu'il n'y a bomme qui ne peche. S. Ican au

-commencement de sa premiere epistre dit, Si mous disons que nom n'auons point de peché; nome nous fedusfons nous melmes, er verste n'est point en now. S. Iaques au 3.ch.dir, que nous aboppons tous en plusieurs choses. Il se met au rang des pecheurs. S. Paul aux Rom. ch. 4. dit que tout homme est menteur. Et au 7. chap, parlant de soy mesme, il dit que le peché habite en lui. Dont il le lamente, disant, Las! moy bomme miserable qui me deliurera du corps de cette mort? Pouttant au 4.cha. il constitue la justice de l'homme en la remission des pechés. Sur tout est exprés le passage du chap. 11. des Prouerbes, où est dit, Voies le sufle reçoit ce qu'il a deserui , combien plus le meschant & le pecheur? Nous enseignant que ceux mesmes qui sont appelés iustes meritent punition.

Et Dauid au Pleaume 143, parle ainsi à Dieu. N'entre point en ingement auec ton serviteur: d'autant que nul viuant ne sera iustifié deuant toy. Trouuerez vous vn plus excellent seruiteut de Dieu, & orné de plus de graces que l'Apostre S, Paul? cependant au 12. chapitre de la seconde aux Corinthiens il confesse auoir eu besoin d'vne escharde en la chair, c'est à dire d'une cuisante affliction en son corps, pour l'empescher de s'enorgueillir. L'aigreur & querelle qu'il a eu contre Barnabas son compagnon en l'œuure du Sci-JAR.15.39. gneur, jusqu'à le separer l'vrede l'autre, n'estoit point sans peché en l'vn ou en l'autre, & peut estre en tous les deux. Bref les Apostres en leux priere ordinaire disoyent tous les iours, Pardenne nous nos offenses.

Et quand mesme la parole de Dieu n'y seroit

145 pas si expresse, si est-ce que l'experience nous le fait assez sentir: Car se trouvera-il homme entre nous, fust-il des plus auancés en la crainte de Dieu, qui ne soit quelque fois tenté de desfiance? qui ne pense à la mort qu'auec ioye? qui n'ait quelque grain d'enuie ou d'orgueil, & n'ait quelque fois quelques bouillons & emotions de colere? Se trouuera-il homme entre nous qui aime son prochain autant que soy mesme, & qui qui n'aime mieux son profit que celui d'autruy? Où sont ceux qui pensent plus souvent au setuice de Dieu qu'à leurs affaires domestiques? Ou qui soyent patiens quand on leur dit des iniures, mais impatiens quand ils oyent le Nom de Dien estre blaspheme, & la vraye religion estre denia gree & chargee d'opprobre?

Pourrant quand l'Elcriture appelle iustes ceux qui craignent Dieu, ne vous imaginez pas que ceux qu'elle appelle iustes & droituriers soye ent entierement sans peché. Au premier chapitre de Iob Dieu a dit à Saran, As-su consideré mon seruiteur lob, qu'il n'y en a point de semblable à lui en la serre, homme entier & droit, craignant Dieu, & se retirant du mal? Cependant il se confesse lui mesme pecheur, disant au y. chapitre, l'ay peché, & que te ferai-ie, ô consernateur des hommes? Et au neuficime chapitre, Si ie me infifie ma prepre boushe me sondamnera. Et ne faut douter qu'il n'ait grienement peché quand il a maudit le iour de la naissance. Et Dieu mesme au 38. chapitre le redargue de se qu'il obscureissoit son confeil par paroles sans science.

Au 1. chapitre de S. Luc ce resmoignage est

zendu à Zacharie & à Elizabeth sa femme, qu'ils estoyent iustes deuant Dieu, cheminans en tous les commandemens de Dieu sans reproche. Mais il est euident que Zacharie n'estoit point sans peché. Car Dieu l'a puni & rendu muet pour vn temps pour n'auoir point creu à la parole de Dieu. Il estoit Sacrificateur : Or l'Apostre aux Hebrieux au cha. s. dit que tout souverain Sacrificateur faisoit offrandes, non seulement pour le peuple, mais aussi pour soy mesme. Et tant lui que sa femme sont morts. Or la mort est vne suitte & essect du peché. Non pas que ie vueille dire que Dieu enuove la mort à ses enfans qui le craignent, pour les punir de leurs pechés: car la mort leur est vne deliurance & benediction. Seulement ie disqu'ils ne mourroyent point s'ils estoyent entierement sans peché. Considerez que S. Luc ne dit pas qu'ils estoyent sans peché, mais qu'ils cheminoyent en tous les commandemens de Dieu lans reproche, c'est à dire, sans qu'aucun homme leur peust rien reprocher iustement.

Dauid est appelé par Dieu mesmes l'homme selon son cœur : cependant vous sçauez combien grieuement il a offensé Dieu. Au premier chapitre de Ieremie Dieu dit à Ieremie qu'il l'auont sanctissé dés le ventre, c'est à dire, dedié éc consacré à son service : ce neantmoins il a peché en maudissant le jour de sa naissance, chapitre 20. Et en prenant resolution de quitter sa charge, & de ne parler plus au Nom de Dieu. Et est mort comme les autres hommes. Iean Baptiste a esté un tare exemple de saincteté. Cependant il s'est recognu estre pecheur en disant à Iesus

DE SERMONS. 137 Iesus Christ, l'ay besoin d'estre baptisé de toy.

Pourtant quand en l'Escriture les fideles sont appelez iustes, c'est en comparaison des meschans, qui sont abandonnez à peché, & que l'Escriture appelle Ouuriers d'iniquité. On peut aufsi dire qu'ils sont appelez instes, pource que leurs pechez leur sont pardonuez: car les pechez pardonnez sont estimez comme non faits. Dont aussis. Paul Romains 4. met la justice de l'homme en la remission des pechez. Dauid au Pseaume 18. dit que Dieu lui a rendu selon sa instice, & selon la pureté de ses mains. Faut dire qu'il parle de la inflice de sa cause contre ses ennemis. Car quant à la iustice de sa vie & de toutes ses actions, il s'y troune de tresgrands defauts. Pourtant tout homme sage & craignant Dieu prendra ces titres de iuste & droit, pour exhortations plustost que pour louanges. Dieu nous dit, non tant ce que nous sommes que ce que nous deuons eftre.

Atout ce que dessus semble contrarier ce titre de PARFAITS que S. Paul donne à quelques vns, disant en la 1. aux Corinthiens chapitre 2. Nous proposons sapience entre les parfaits. Et
en l'Epistre aux Philippiens chapitre 3. Nous tous
qui semmes parfaits, ayons ce sentiment. Sur cela
sçachez que S. Paul par les parfaits n'entend pas
les parfaits en iustice, mais les parfaits en aage,
lesquels il prose aux petits enfans qui ont besoin de laict, & non de viande solide. Ainsi au 5.
ch. de l'Epistre aux Hebrieux, l'Apostre dit, Vous
aus Tesoin de laict, & non de viande serme. Car

la viande ferme est pour les hommos parfaits. Et en la 1. aux Corinthiens chap. 2. & 3. apres auoir dit, Nous proposons sapience entre les parfaits, il adiouste, Mais ie n'ay peu parler à vous comme à spirituels, mais comme à charnels, c'est à dire, comme à enfans en Christ. Le veus ai donné du laiet à boire, er non de la viande, car vois ne la pounez encore perter. Mais quant à la perfection en iustice, S. Paul au mesme 3. chapitre aux Philip. où il dit, Nous tous qui sommes parfaits, ayons ce senviment, se confesse n'estre point parfait, ni paruenu à la perfection, Non point (dit-il) que s'aye desia apprebendé, ou que is soys desiarendu parfait.

Bien est vray que S. Paul aux Romains chapitre 8. dit que Dieu a enuoyé son propre Fils, afin que la iustice de la Loy sust accomplie en nous, Mais ce mot A F 1 N nous fournit de response. S.

femblable paffage Ephef.z.

rope vm Paul ne dit pas ce que Dieu fait en nous en cette vie, mais la fin qu'il se propose, asçauoir de nous amenerà vne parfaite iustice, ce qu'il fera on la vie avenir. Ainsi Dieu nous a donné sa Loy, afin que nous ne pechions point. Mais de cela il ne s'ensuit pas que nous soyons entierement sans peché.

Cela donc soit posé pour constant que tous hommes sont pecheurs, & que nul viuant ne pourra par sa propre iustice estre iustifié deuant

Dieu.

Cette doctrine a esté reiettee par les Scribes & Pharifiens, enflez de l'opinion de leur propre instice, ansquels Iesus Christ au 16. chapitre de lain & Luc dit, C'estes vous qui vous infisfies vous mesmes, mais Dien eognoist vos cours. De cette perfua-

persuasion estoyent imbus ces Pharisiens, lesquels irritez contre l'aueugle que Iesus Christ auoit illuminé, lui dirent, Tues du tout né en peché, lean.g. र्ल रम nous veux enseigner. Ils vouloyent qu'on creust qu'ils estoyent nés sans peché. De cette escole estoit sortice ieune homme, qui ayant oui de Iesus Christ le recit des commandemens de la Loy de Dieu, lui respondit, l'aigardé toutes ces choses des ma isunesse. Des le temps d'Esaie il y auoit des personnes ensez de l'opinion de leur siuftice, qui disoyent aux autres, Tien toy là, n'ap- Efa.65. proche point de moy : car ie suis saint au prix de toy. Le diable enfle les hommes pour les creuer. Il les cleue haur sur le pinacle de leur perfection imaginaire, afin de les precipiter. Il fait qu'vn homme presomptueux se fonde sur la propre iustice, afin de le rendre negligent à recercher la grace de Dieu.

Si pour prouuer que c'est chose aisce à l'homme que d'accomplir la Loy de Dieu, on allegue l'Escriture, qui dit que les commandemens de Dieu Lich S. ne sont point griefs: & les paroles du Seigneur, Matth. 11. Mon ioug est doux, & mon fardeau leger, Faut respondre que les commandemens de Dieu ne sont point griefs: non pas pource que c'est chose aisee de les accomplir; Mais pource que cette clause terrible adioustee à la Loy, Man-Dent. 27. dit est quiconque n'est permanent en toutes les pare-Gal., les de cette Loy pour les faire, est effacee au regard de ceux qui craignent Dieu, & croyent en Ielus Christ, lequel a porté pour nous cette maledi-Aion: comme l'Apoltre enseigne au 3. chapitre aux Galates. Dont adnient qu'yn homme craignant Dieu, & s'addonnant à l'obeissance de la Loy, y transille auec plaisir & allegresse, pource qu'il est asseuré que Dieu ne le traittera point à la rigueur, & que le salut lui est acquis; non pas par la persection de sa instice, mais par le prix & rançon que less Christ a payé pour nous, duquet la instice est la nostre.

Se peut aussi dire que par ce ioug doux & fardeau leger de Iesus Christ, sont entendues les afflictions pour l'Euangile, & la croix qu'il veut que nous portions apres lui: Car les vrais sideles portent ce ioug auec ioye insqu'à s'en glori-

fier.

Ceux qui taschent de rendre cette doctrine odicuse, disent qu'en enseignant que nul ne peut accomplir la Loy de Dieu nous accusons Dieu de cruauté & iniustice. Que c'est à faire à vn Tyran d'imposer à ses suiets vn ioug qu'ils ne peu-uent supporter. & leur donner des loix qu'il seait leur estre impossibles, & non prattiquables, asin de les accabler.

Tout ce discours est fondé sur vne fausse presupposition, asçanoir que c'est vne iniustice de demander à vn debteur ce qu'il doit, quand il n'a pas de quoi payer. La veriré est toute claire au contraire. Car si quelcun ayant emprunté cent escus les risque aux dez, ou les despend au cabaret, le creancier ne fait pas iniustement de lui demander ce qu'il doit, veu que ce debteur est deuenu insolvable par sa faute. Dieu auoit creé l'homme pur & entier, & ayant des sorces suffisantes pour accomplir sa Loy: Mais l'homme en se destournant de l'obeissance de Dieu s'est

DE SERMONS. corrompu, & s'est rendu incapable d'obeir àla Loy de Dieu. A cause de la rebellion de l'homme Dieu perdroit-il sont droit? & l'empire que Dieu a sur l'homme en seroit-il diminué ? Car vous deuez sçavoir que comme ce creancier dont nous auons parlé, demandant à son debteur ce qu'il lui doit, ne le considere pas comme pauvre, ni comme riche, mais simplement comme debteur: Ainsi Dieu exigeant de l'homme vne entiere obeissance à sa Loi, ne le considere pas comme pecheur, ni comme iuste, mais comme sa creature raisonnable, naturellement obligee à lui rendre obeissance: Laquelle obligation ne s'efface iamais. S'il estoit autrement, les diables en desobeissant à Dieu ne pecheroyent point: Car ils sont incapables de faire aucun bien. Il est le mesme de l'homme pecheur & charnel, duquel l'Apostre aux Romains chapitre 8. dit que l'affection de la chair n'est point suiette à la Loy, & que mesme elle NE LE PE V T, qui sont paroles deciliues de ce different.

Nos aduersaires mesme pressez par l'euidence de la verité se rangent de nostre costé. Car ils tiennent que tous les hommes du monde, mesme les Payens, sont obligez à accomplir la Loy de Dieu: cependant ils recognoissent qu'ils ne peuuent l'accomplir.

Ils confessent aussi que nul ne peut obeir à la Loy de Dieu, sans l'assissence de la grace de Dieu, laquelle grace n'est pas en nostre disposition, & Dieu ne la donne pas à tous. Nous ne sommes pas dispensateurs des graces de Dieu spirituelles. Nous ne portons pas les cless de ses thresors.

Quelques esprits se sont eleuez en ce temps, qui ont entrepris de raffiner la religion. sent que combien que l'homme soit deuenu insolvable par sa faute, il ne s'ensuit pas que Dieu ait droit d'exiger choses impossibles. Car (difent-ils) si quelcun est deuenu aueugle par son yvrongnerie, il n'est pas iuste de lui commander de voir, & lui dire, le veux que tu lises en ce liure. A cela ie dis que cet exemple n'est point à propos. Car il n'y a point de loi de Dieu qui oblige les aucugles à voir : mais il y a vne loy qui oblige les meschans à obeir à Dieu. Il est ici question du payement d'vne debte, à laquelle tous hommes, tant bons que mauuais, sont naturellement obligez. Mais vn aueugle n'a point d'obligation naturelle à voir, Dieu ne le lui a pas commandé.

Ce qui sert aussi à resuter l'exemple du Tytan ci-dessus proposé, qui impose à ses suiets des far-deaux iniques & insupportables. Car ces suiets n'ont point d'obligation naturelle à obeir à des loix iniques, & à obeir à vn Tyran, qui leur commande choses impossibles. Mais tout homme est naturellement obligé à accomplir la Loy de Dieu.

Cependant selon que Dieu est clement, & faisant tourner toutes choses au bien & salut de ses enfans, il fait que cette rigueur & pesanteur de la Loy insupportable nous tourne à salut. Cat par ce moyen il nous meine & pousse à Iesus Christ, lequel a accompli la Loy pour nous, & porté pour nous la malediction que la Loy denonce aux transgresseurs. Tout ainsi que tant plus

plus vn portesaix est chargé, tant plus il se haste pour paruenir au lieu où il doit se descharger: Aussi taut plus que le pecheur se sent chargé de la pesanteur de la Loy, tant plus auec ardeur il a recours à Iesus Christ, lequel nous dit, Venez à moi vous tous qui estes tranailles & charges, & ie vous soulageray, & vous trouverez repos à vos ames, Matth. 11.

Par ce moyen la frayeur de la Loy nous tournera à profit, & fera qu'auec ardeur nous aurons recours à lesus Christ, & au benefice de sa redemption. Sur laquelle si nous nous reposons entierement, nous sentirons nos cœurs s'eschauffer en son amour, & picquez d'vn desir ardent de nous addonner à des œuures qui lui sont agreables, viuans sobrement, iustement, & religieusement: & glorifians Dieu par œnure & par parole, en recognoissance de l'amour qu'il nous a porté en son Fils Iesus Christ, lequel nous a acquis & achetez par vne si excellente redemption, afin que nous ne soyons plus à nous mesmes, mais 🖈 celui qui nous a acquis, afin que nons lui (oyons vn peuple peculier, addonné à bonnes œutires. A lui Pere, Fils & Saince Esprit soit honneur & gloire eternellement. Amen.